

Chantier d'insertion

C'est quoi ?

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent **un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles**. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic.

Sur des contrats allant de 4 à 24 mois, les encadrants techniques et le Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) **accompagnent les personnes éloignées de l'emploi dans l'élaboration d'un projet professionnel**.

Si cela vous intéresse vous pouvez contacter :

- * votre conseiller **Pôle Emploi**,
- * **la Maison France Service de Terres du Lauragais**
- * **la Mission Locale**
- * **Cap Emploi**

Pourquoi intégrer un chantier d'insertion ?

Les chantiers d'insertion permettent de bénéficier :

- * d'un **accompagnement socio-professionnel** : démarches administratives, recherche d'emploi, recherche de formations qualifiantes.
- * de **formations courtes** vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences.
- * de Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (stages) permettant de découvrir ou de conforter un projet professionnel.
- * de visites d'entreprises, de centres de formation.
- * de participation à des forums de l'emploi.
- * d'ateliers divers.
- * de créer un lien social.

Pour qui ?

- * Les jeunes de **moins de 26 ans en grande difficulté**.
- * Les **bénéficiaires de minima sociaux** (RSA, ASS...).
- * Les **demandeurs d'emploi de longue durée**.
- * Les travailleurs reconnus **handicapés**.

Nos chantiers :

Uniquement basés sur **le secteur de Nailloux**, il existe deux chantiers d'insertion :

- * **Patrimoine (Espaces Verts)** : aménagement et entretien paysage, travaux forestier (abattage, élagage...), réhabilitation du petit patrimoine bâti
- * **Enfance-Jeunesse (Animation)** : en Accueil de Loisirs associé à l'Ecole (ALAE) ou Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Comment fonctionne le chantier d'insertion ?

Les agents qui intègrent le chantier d'insertion sont employés en **Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)**.

Les activités professionnelles sont variées : aménagement et entretien paysager,

Le travail se fait systématiquement en équipe et est encadré par un référent technique.